

AMAP Lagarrigue - Contrat légumes - saison été 2026

Je soussigné(e) (NOM)..... (Prénom).....

habitant au (adresse complète)

et joignable au (téléphone) (mail).....

reconnais avoir lu la charte des AMAP et les statuts de l'AMAP Lagarrigue et en accepter les termes.

- Je m'engage pour la saison en **acceptant les risques et les bénéfices** de ce partenariat, en reconnaissant que les intempéries, les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire au bon développement des productions : j'accepte d'assumer ces imprévus et de **participer au dialogue** qui sera engagé entre l'AMAP et le maraîcher en cas d'aléas empêchant le bon déroulement des distributions initialement prévues.
- Je m'engage à **aller à la ferme** pour découvrir le travail de notre agriculteur partenaire.
- Je m'engage à **participer au moins deux fois** dans la saison à **l'organisation de la distribution**.
- Je règle dès la première distribution le montant de ma part de production pour l'ensemble de la saison, le montant hebdomadaire d'un panier étant fixé à 24€, et celui d'un demi panier à 12€ (voir partie à remplir le ci-dessous).
- Je m'engage à venir prendre ma part de production à chaque distribution, entre **18h45 et 19h15** devant la résidence du **CROUS Arsenal**, et à trouver un ou une remplaçante en cas d'incapacité ponctuelle ou définitive.
- Je m'engage à adhérer l'AMAP Lagarrigue, pour assurer les frais de fonctionnement (loyer, balances...).
- Je m'engage à adhérer des AMAP Midi-Pyrénées (adhésion annuelle 20€) permettant ainsi une prise en charge associative et collective du développement des AMAP (et l'assurance de notre activité associative) .

Dates des distributions :

mars : 24, 31	juin : 2, 9, 16, 23, 30	21 distributions en tout
avril : 7, 14, 21, 28	juillet : 7, 14, 21, 28	(ou distributions restantes)
mai : 5, 12, 19, 26	août : 4, 11, 18, 25	

Dans le cas d'une adhésion en cours de saison, rayer les distributions déjà passées et compter les distributions restantes.

Règlement par chèques à l'ordre de Label Terre : (entourer la formule choisie ou bien compléter la dernière ligne)

1 panier = 24€ × 21 semaines = (1 × 504€) ou (2 × 252€) ou (3 × 168€) ou (4 × 126€)

1/2 panier = 12€ × 21 semaines = (1 × 252€) ou (2 × 126€) ou (3 × 84 €)

.... panier =€ × semaines = € = (préciser les montants des chèques)

Si le nom sur le chèque n'est pas celui figurant sur le contrat, merci d'indiquer au dos du chèque le nom du contrat.
Indiquer **dans tous les cas** « Amap Lagarrigue » au dos des chèques.

Je soussignée Arthur Pichaud, maraîcher de Label Terre au 1830 route de Merlanes, 82220 Molières, joignable par téléphone au 06.60.51.87.24 et par mail à l'adresse lbterre@gmail.com, reconnais avoir pris connaissance de la charte des AMAP et des statuts de l'AMAP Lagarrigue et en accepter les termes.

- Je m'engage à rechercher et mettre en œuvre des modes de production écologiques et notamment la suppression de l'utilisation d'intrants chimiques dans le respect des écosystèmes environnants, avec pour objectif le respect de la charte des AMAP.
- Je m'engage à partager équitablement les récoltes entre les adhérents et à ne distribuer que mes productions.
- Je m'engage à informer régulièrement les adhérents sur la vie de la ferme et les modalités de la production.
- Je participe à la rencontre des nouveaux paysans partenaires et aux actions du réseau des AMAP.
- J'adhère au réseau des AMAP Midi-Pyrénées .

Signature de l'adhérent(e)

fait à

le

Signature du maraîcher

fait à

le

Les membres de l'AMAP, producteurs et consommateurs, se concertent tout au long de la saison sur l'évolution de leur partenariat, les éventuelles difficultés rencontrées de part et d'autre et les adaptations nécessaires, ils assument ensemble les aléas de la production, ils partagent les éventuels surplus de production selon des conditions définies conjointement. Le présent contrat établit les critères de l'échange, mais il se fonde avant tout sur un rapport de confiance et de solidarité.